



Epadh, interdiction de voir ma mère

Par **Del 57**, le **31/08/2021** à **16:19**

Bonjour,

Non vaccinée et refusant d'avoir recours au test pcr je me vois interdite de visite auprès de ma mère à moins de la voir en dehors de l'établissement, ce qui entrainera pour elle une quarantaine. Sa fragilité physique et mentale rend une sortie compliquée et dangereuse (fatigue, angoisse, panique), quel recours puis-je opposer face à un cadre de santé intransigeant et multipliant les excès de zèle depuis le début de la pandémie? En deux ans l'état de nombreux résidents, dont maman, s'est gravement détérioré. Maman n'est pas vaccinée. Merci pour votre réaction généreuse, salutations.

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **16:23**

Bonjour,

Vous n'avez aucun recours à opposer puisque c'est la Loi qu'applique le cadre de santé et que vous devriez comprendre que c'est pour protéger la personne que vous voudriez visiter...

Il est même dommage qu'elle ne soit pas vaccinée...

Par **Del 57**, le **31/08/2021** à **16:37**

Bien, PM, "la consigne c'est la consigne" ! Je vais donc me désabonner immédiatement, nous verrons dans quelques mois si votre opinion change et en attendant, bonne participation à l'abbération et aux mensonges funestes.

Par **P.M.**, le **31/08/2021** à **16:48**

Il ne s'agit pas d'une opinion mais de l'application de la Loi, laquelle a été examinée par le Conseil Constitutionnelle alors que d'autre part la vaccination est reconnue comme valable scientifiquement dans le monde entier et que d'autre part, vous avez la possibilité de vous soumettre à un test PCR...

La situation de la Polynésie et des Antilles françaises ne vous interpelle pas en comparaison par rapport à la Métropole largement plus vaccinée...

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2021** à **17:08**

Bonjour

Et quel serait le but de ce mensonge " funeste" et mondial ?

Un cadre de santé, responsable s'il en est, est conscient de ses responsabilités tout les personnels travaillant en milieu hospitalier sont tenus de se faire vacciner pour plusieurs maladies.

Côté visiteurs, tout le monde doit participer à l'éradication du fléau et personne ne peut se mettre hors la loi...

Je ne prendrais pas le risque de contaminer ma mère très âgée et invaccinable...Ou même me rendre dans un établissement hospitalier sans être protégé.

Si son "cadre de santé" négligeait la règle, je serais le premier à porter plainte.

Par **youris**, le **31/08/2021** à **17:09**

Del57,

vous êtes de mauvaise foi, une loi a été votée par le parlement et approuvée par le conseil constitutionnel. Les responsables des Epaht doivent appliquer la loi qui est autre chose qu'une consigne.

vous devriez le savoir, mais les personnes en réanimation sont essentiellement des personnes non vaccinées.

vous n'avez sans doute aucune raison objective de refuser la vaccination alors que 3 milliards de personnes sont déjà vaccinées sans problème.

c'est à cause de gens comme vous, qui se nourrissent de fausses informations sur les réseaux sociaux, que la pandémie continue.

je vous laisse à vos divagations

Par **Chrysoprase**, le **31/08/2021** à **17:44**

Je vais voir régulièrement ma mère en ehpad. Elle est vaccinée, ainsi que la très grande majorité des résidents. Et je montre mon pass de personne vaccinée.

Je vous assure que si j'apprenais qu'on autorise la visite sans pass, je péterais un scandale,

pour non respect de la loi par l'établissement et mise en danger de la vie de personnes vulnérables puisque âgées.

J'espère que vous mettiez votre masque quand vous alliez la voir...

En dehors de mes états d'âme, relisez bien les messages précédents.